

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

de l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe

- Session 2014 -

I - LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

Cette session de l'examen est organisée pour la première fois par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion des Pays de Loire (Départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe).

Inscriptions :

8 candidats, c'est le nombre de candidats inscrits à cette première session.

Admis à concourir :

8 candidats répartis comme suit :

- 50 % pour la Loire-Atlantique,
- 25 % pour la Sarthe,
- 12.5 % pour la Mayenne,
- 12.5 % pour la Vendée.

Les candidats admis à concourir sont majoritairement des femmes : on ne compte en effet que 3 hommes pour 5 femmes.

Les candidats se situent dans la tranche d'âge des 31 à 50 ans.

II - LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

2 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve.

6 candidats ont donc passé l'épreuve écrite.

L'épreuve consistait en :

- la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(durée de 3 H ; coefficient 1)

Les notes s'échelonnent de 8.00 à 13.00/20.

Seuls 3 candidats (soit 50.00 %) ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats présents à l'épreuve est de 10.00/20.

Le jury prend acte de ce résultat. Seuls sont autorisés à se présenter à l'oral les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5,00 sur 20.

Les 6 candidats sont, de ce fait, convoqués à cette épreuve.

III - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les 6 candidats se sont présentés à l'épreuve.

L'épreuve consistait en :

➤ Un entretien sur des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience.
(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Les candidats ont été entendus par un jury plénier composé de 2 élus locaux, 2 personnalités qualifiées et 2 fonctionnaires.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de cet examen a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Aptitude à se présenter	5 points
II- Questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles, la capacité d'analyse et de réflexion, aptitude à exercer les missions d'encadrement	12 points
III- Questions visant à apprécier la motivation du candidat	3 points

Les notes s'échelonnent de 11.00 à 15.50.

IV - L'ADMISSION DES CANDIDATS

La moyenne de l'examen professionnel (écrit + oral) est de 11.83/20.
Les moyennes s'échelonnent de 10.33 à 13.33/20.

Après délibération, le jury fixe le seuil d'admission à 10.00/20.

En conséquence, les 6 candidats sont déclarés lauréats de l'examen professionnel.

V - LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Sur les 6 candidats admis, 5 sont des femmes (83.33 %).

Les candidats admis appartiennent à la tranche d'âge des 32 à 47 ans et sont tous domiciliés dans la région des Pays de la Loire.

Fait à La Roche sur Yon, le 28 avril 2015

Président du jury
Paul BOUDAUD

